

Le revenu de base inconditionnel

Qu'est-ce qu'un revenu de base inconditionnel ?

Le principe est simple : chaque personne légalement domiciliée en Suisse reçoit mensuellement une somme d'argent suffisante pour assurer une existence simple et la participation à la vie sociale.

Le revenu de base est versé à tout le monde, riche ou pauvre, en bonne santé ou invalide, économiquement actif ou non.

Le même montant est reçu par chaque personne adulte, quelle que soit sa situation familiale. Les enfants reçoivent un montant inférieur.

Ce revenu est inconditionnel : il ne repose pas sur le paiement préalable de cotisations et n'implique pas de prouver que des conditions légales complexes soient remplies.

Le revenu de base inconditionnel n'est pas une forme d'aide sociale. C'est la redistribution d'une partie de la richesse produite dans le pays pour garantir à tous ses habitants de quoi couvrir les besoins matériels de base de l'être humain, en toutes circonstances.

Pourquoi maintenant ?

Nous vivons dans un monde et une économie en rapide évolution. Au cours des vingt dernières années, de nombreux emplois ont été supprimés à cause de l'automatisation, des délocalisations et de la globalisation de la concurrence. Il n'est plus réaliste aujourd'hui de compter sur un plein emploi stable.

Dans cette situation, un socle de revenu constant pour chaque individu procure la sécurité économique indispensable pour faire face aux grands changements qui nous attendent encore.

D'où viendra l'argent ?

L'argent ne tombe pas du ciel, il ne peut

provenir que de l'activité économique du pays.

La somme à prélever pour verser le revenu de base à toute la population est considérable. Si on prend pour hypothèse un montant de 2500 francs par personne et par mois, et la moitié pour les enfants, il faut compter environ 210 milliards de francs par an, soit 30% du PIB.

Une part importante proviendra d'un transfert des ressources allouées actuellement aux prestations sociales : rentes AVS et AI, indemnités de chômage, aide sociale, bourses d'étude, etc. Une autre part proviendra d'économies réalisées par une réduction de la bureaucratie et, enfin, de la diminution ou suppression de certaines subventions.

Mais cela ne suffira pas : il faudra compléter par des mesures fiscales. Le

2500 francs

Ce montant n'est pas fixé dans le texte de l'initiative, c'est une hypothèse de travail. Inspiré des normes utilisées pour l'aide sociale, il est un peu supérieur au seuil moyen de pauvreté pour une personne seule (La pauvreté en Suisse, Office fédéral de la statistique, mars 2012).

Pour quelqu'un qui habite dans une ville et occupe seul son logement, ce montant est probablement trop bas. Il en va différemment dès que plusieurs personnes font ménage commun.

Le texte de l'initiative ne les précise pas, ce sera l'objet de choix politiques et économiques.

Qui voudra encore travailler ?

- Les personnes qui aiment leur métier.
- Celles et ceux qui n'ont pas envie de se contenter d'un niveau de vie aussi modeste que celui correspondant au revenu de base inconditionnel.
- Les hommes et femmes qui apprécient les contacts avec leurs collègues, clients, patients, élèves, usagers...
- Les citoyens qui sont fiers de contribuer par leur activité professionnelle à la production de biens et de services.

D'autres pourront enfin se lancer dans une activité professionnelle, par exemple :

- Des personnes désirant créer une petite entreprise qui au début ne sera pas rentable.



Le revenu de base est souvent considéré comme une menace pour le travail parce qu'il découple – au moins partiellement – le revenu du travail. Mais beaucoup de gens aiment travailler et y trouvent leur épanouissement personnel. A part cela, de bons salaires, des conditions favorables et des perspectives réelles continueront d'attirer les gens dans les activités lucratives. (Foto : Wikicommons)

- Des personnes handicapées qui hésitent à prendre le risque de commencer un travail, de crainte de se retrouver sans aucune ressource en cas d'échec.
- Des mères découragées par la difficulté à concilier vie professionnelle et familiale, mais qui trouveront des solutions grâce au revenu de base versé pour les enfants.
- Etc.

Le travail non rétribué

Beaucoup d'activités utiles à la société ne sont pas rétribuées. Pensons par exemple à l'éducation des enfants, aux soins dans le cadre familial, à l'engagement bénévole ou militant dans les associations, à la création artistique et aux activités culturelles de toute sorte.

Le revenu de base soutiendra toutes ces formes de travail. Il ouvrira ainsi la voie à l'innovation sociale et culturelle. Un nombre croissant de personnes pourront s'épanouir en cultivant leurs intérêts personnels et en se formant : ce sera une puissante impulsion culturelle.

La situation des salariés

Avec un revenu de base, on ne craindra plus de tomber dans la misère : on aura alors la liberté de refuser ou de quitter un emploi. Le marché du travail deviendra par conséquent un authentique marché et les employeurs devront offrir des places de travail attractives. Les emplois pénibles auront tendance à disparaître ou à être mieux payés.

Les travailleurs et leurs organisations devront continuer à lutter pour de bonnes conditions de travail. Les conventions collectives et le salaire minimum légal garderont toute leur importance.

Le revenu de base signifie-t-il la fin de l'Etat social ?

Le revenu de base inconditionnel remplacera en grande partie les presta-

tions des assurances sociales. Cependant personne ne doit être défavorisé par ce changement : il sera nécessaire de prévoir des suppléments (notamment en cas de chômage et de perte de gain pour cause de maladie ou d'accident). On peut imaginer des assurances complémentaires, peut-être sous la forme de l'assurance générale du revenu préconisée par le réseau de réflexion «Denknetz».

Les prestations qui correspondent à des besoins spéciaux seront maintenues (par exemple les moyens auxiliaires ou la «contribution d'assistance» nouvellement introduite dans l'AI).

L'aide sociale ne disparaîtra pas complètement, car il faudra tenir compte de certaines situations particulières (par exemple des loyers élevés, des frais médicaux non remboursés, des coûts de séjour en institution). Les travailleurs sociaux, déchargés du travail administratif et de contrôle, pourront enfin se consacrer à leurs tâches d'aide et conseil.

Davantage de sécurité pour tous

Avec l'instauration du revenu de base inconditionnel, les personnes ayant actuellement un revenu très bas ainsi que les familles avec enfants verront à coup sûr leur situation économique s'améliorer.

La majorité des citoyens ne disposera pas de plus d'argent pour leurs dépenses : d'une manière ou d'une autre, ils devront contribuer à alimenter la caisse du revenu de base.

Tous bénéficieront par contre de la sécurité fondamentale de ne jamais se retrouver sans ressources, quelles que soient les circonstances.

Texte de l'initiative populaire :

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 110a (nouveau) Revenu de base inconditionnel

1. La Confédération veille à l'instauration d'un revenu de base inconditionnel.
2. Le revenu de base doit permettre à l'ensemble de la population de mener une existence digne et de participer à la vie publique.
3. La loi règle notamment le financement et le montant du revenu de base.

Vers l'avenir...

Le revenu de base inconditionnel est une réponse à la situation actuelle de l'économie et de la société.

Il rend possible la modernisation de l'Etat social.

Il permet d'affronter les changements rapides du monde du travail tout en assurant une sécurité élémentaire de l'existence.

Il rend possible l'innovation, la créativité, la recherche de solutions nouvelles sur le plan social et économique.

Le revenu de base deviendra une institution centrale de la société démocratique: un citoyen qui n'a pas peur de se trouver sans ressources est apte à devenir un acteur à part entière de la vie économique, sociale et politique.



Le revenu de base a un lien étroit avec la démocratie. Il procure aux individus l'indépendance économique nécessaire pour l'exercice libre des droits politiques. Il devient ainsi une des institutions principales de la société et de l'Etat moderne.

La fin de la pauvreté

Avec notre système social si développé, tout citoyen devrait être protégé de la pauvreté. Mais ce n'est pas le cas dans la réalité – les statistiques officielles font état en 2010 de 586000 personnes vivant dans la pauvreté, soit 7,8 % de la population (cf. La pauvreté en Suisse, Office fédéral de la statistique, mars 2012).

En effet, certaines personnes ne font pas valoir leurs droits – par manque d'information ou à cause de la complexité des démarches. Il arrive aussi qu'elles renoncent parce qu'elles ne veulent pas se soumettre à des ingérences dans leur vie privée et à des contrôles.

Par sa simplicité et son caractère inconditionnel, le revenu de base met fin à la nécessité de lutter contre les abus.

Pour aller plus loin

Vous trouverez ci-dessous des ressources supplémentaires. Vous pouvez aussi vous joindre à nous lors de manifestations organisées à l'occasion de la récolte de signatures ou dans les groupes régionaux.

Littérature:

« L'Allocation Universelle »

Yannick Vanderborght et Philippe Van Parijs, Ed. La Découverte, Paris 2005

« Le financement du revenu de base »

Edité par BIEN-Suisse, Seismo, Zurich 2010

Cahiers sur le revenu de base :

No 1, « Un revenu de base inconditionnel – moderne et efficace », Albert Jörmann, BIEN-Suisse 2007

No 2, « Vers une économie vraiment libérale », Bernard Kundig, BIEN-Suisse 2008

Liens

www.bien-ch.ch – le site de BIEN-Suisse

www.revenudebase.ch – les informations de BIEN-Suisse sur l'initiative

www.inconditionnel.ch – le site officiel de l'initiative pour un revenu de base

www.laltra.ch – site en italien, avec des contributions sur le revenu de base

Film documentaire

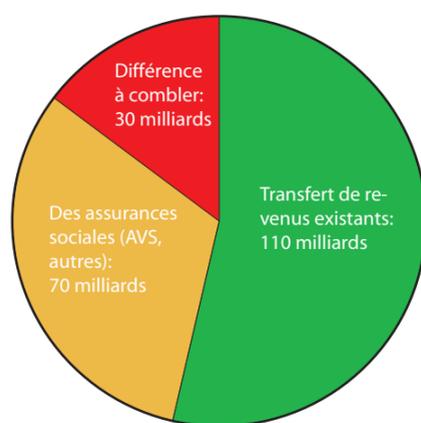
Le revenu de base, essai de Daniel Häni et Enno Schmidt, à commander auprès de BIEN-Suisse ou à télécharger depuis www.kultkino.ch

Tous les chômeurs de la planète seront-ils attirés en Suisse ?

La loi déterminera un délai d'attente de quelques années avant qu'un étranger arrivant en Suisse puisse toucher le revenu de base. Le revenu de base inconditionnel ne change rien aux problèmes de l'immigration.

Calcul indicatif

Coût global 210 milliards de francs



Le financement

Le texte de l'initiative laisse ouverte la question de l'organisation du financement. Pour initier la réflexion concrète chiffrée, BIEN-Suisse a publié en 2010 un livre sur ce sujet avec trois contributions pour la Suisse. («Le financement d'un revenu de base inconditionnel», Editions Seismo, Zurich 2010). A titre indicatif, nous récapitulons ici quelques chiffres-clés:

Si on prend comme base de calcul 2500 francs par personne et par mois, la moitié pour les enfants, on arrive à un montant global de 210 milliards de francs. Pour prélever l'argent qui sera redistribué sous la forme de revenu de base, on peut prendre en compte la partie des assurances sociales actuelles qui sera remplacée par le revenu de base – les rentes AVS et AI,

une grande partie de l'assurance chômage, de l'aide sociale etc.

D'autre part, il faudra prévoir de transférer une part des salaires moyens ou élevés dans la caisse du revenu de base (de même pour les revenus des indépendants etc.) Cette part devrait correspondre plus ou moins au montant du revenu de base reçu. Ce transfert pourra prendre des formes diverses, éventuellement combinées entre elles: une compensation au moment du versement des salaires, l'impôt sur le revenu, une augmentation importante de la TVA, des mesures fiscales nouvelles (impôt sur l'énergie...) Le choix du modèle et des modalités concrètes de financement feront certainement l'objet de vives discussions, déjà au moment de la campagne de votations. Le graphique ci-contre montre de façon très schématique une structure

possible de financement. Dans ce modèle, nous comptons avec des coûts additionnels d'environ 30 milliards de francs par rapport au système d'aujourd'hui. Ces coûts proviennent surtout du soutien important aux familles: en effet, le revenu de base versé aux enfants et aux jeunes sera considérablement plus élevé que les allocations familiales actuelles (1250 francs par mois versés à 1,64 millions de personnes en-dessous de 20 ans représentent environ 25 milliards de francs.)

B·I·E·N - CH
Basic Income Earth Network – Switzerland

BIEN-Suisse –
le réseau suisse pour le revenu de base
Case postale 44, 1292 Chambésy
www.bien-ch.ch
info@bien-ch.ch